



Cadre budgétaire et comptable des EPSCP pour 2013

Module de formation DB-DGFiP-DAF

octobre – novembre 2012

Sommaire

La nouvelle présentation du budget

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

- Dépenses
- Recettes
- Emplois

Les nouveaux états budgétaires

- Tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et du solde budgétaire (Tableau I)
- Tableau d'équilibre financier (Tableau II)

Le document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPG)

Conseils pour le contrôle des nouveaux tableaux / BP 2013 Exemples

La nouvelle présentation du budget

- Les nouveaux états de comptabilité budgétaire doivent être présentés, pour information, à l'organe délibérant à compter du budget prévisionnel de l'exercice 2013.
- Le budget demeure par ailleurs, jusqu' à l'exercice 2015 inclus, présenté et voté dans les formes résultant des actuels décrets financiers EPSCP
- Cette nouvelle présentation comprend :

1) Les autorisations budgétaires constituées

- a) des autorisations d'emplois
- b) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant

2) Un tableau présentant l'équilibre financier résultant

- a) d'une part du solde budgétaire issu des autorisations précédentes
- b) d'autre part des opérations de trésorerie
- 3) <u>Un compte de résultat prévisionnel et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale</u> (ou tableau de financement) <u>en droits constatés.</u> Ces prévisions sont présentées conformément aux normes établies pour la comptabilité générale (cf. instructions M9-3).
- Ces tableaux seront, de la gestion 2013 à la gestion 2015 :
 - actualisés en cours de gestion, à l'occasion de chaque budget rectificatif présenté à l'organe délibérant.
 - présentés à partir des données résultant de l'exécution, au moment du vote du compte financier.

Ces règles seront applicables à compter du budget 2016

Budgets 2013 à 2015 :

- maintien des règles actuelles pour la présentation du budget voté par le conseil d'administration (CA),
- présentation des nouveaux tableaux pour information au CA.

Dépenses

- Principe GBCP : les crédits sont inscrits au budget sous la forme d'enveloppes limitatives : personnel, fonctionnement, investissement et le cas échéant intervention.
- Ces règles sont applicables aux EPSCP

Dépenses

- Principe GBCP : toute modification (augmentation ou diminution) ultérieure devant faire l'objet d'un budget rectificatif voté par l'organe délibérant :
 - budget rectificatif présenté pour information des mouvements intervenus dans la limite des règles de fongibilité asymétrique fixées préalablement par l'organe délibérant,
 - budget rectificatif présenté pour vote préalablement à tout mouvement de crédits intervenant au-delà de ces règles de fongibilité asymétrique.
- Pour les EPSCP : maintien des règles de modifications actuelles
 - EPSCP non RCE : article 37 du décret de 1994
 - EPSCP RCE : article 21 du décret de 2008

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

<u>Fait générateur de leur consommation</u> = engagement de l'organisme, c'est-à-dire émission d'acte l'engageant définitivement vis-à-vis d'un tiers pour un montant déterminé

Exemple: signature d'un contrat ou d'une convention

Les AE ouvertes dans le cadre du budget sont annuelles. Elles peuvent en revanche induire une exécution en CP des dépenses afférentes sur les exercices ultérieurs. La prévision du dénouement en CP des AE consommées se matérialise par un échéancier de CP.

Ces règles sont applicables aux EPSCP

Les crédits de paiement (CP)

constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés.

<u>Fait générateur de leur consommation</u> = décaissement

Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 6 présenté dans la 2ème partie de la circulaire) permet de faire le lien entre le dénouement futur en CP des AE consommées et les recettes qui en permettront le financement sur les budgets ultérieurs.

Pour les EPSCP (cf. instructions M9-3), il s'agit du tableau des PPI (annexe n°6) et du tableau de suivi des restes à réaliser sur contrats de recherche (annexe n°7)

- > Les reports d'AE et de CP Principes GBCP
- Jusqu'en 2016 : application des règles de report de crédits, qui ne sont ni des AE ni des CP, précisées dans la circulaire
- Pour tous les montants non consommés, tant les AE que les CP, les demandes de reports doivent préalablement recueillir l'avis du contrôleur de l'organisme, puis faire l'objet d'une explication détaillée, justifiant la non consommation des crédits, auprès de l'organe délibérant qui jugera de la recevabilité de ces éléments avant d'autoriser ou non ces reports.
- ➤ En revanche, pour les CP disponibles en fin d'exercice, liés à des dépenses dont le service fait est certifié à la clôture, la seule condition de report est la décision de l'organe délibérant les entérinant.
- > Les reports d' AE et de CP pour les EPSCP :
- Maintien des dispositions de l'article 7 du décret de 2008 et de l'article 7 du décret de 1994
- L'ordonnateur peut reporter sur l'exercice budgétaire tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des PPI et des contrats de recherche pluriannuels en cours ...
- Le montant des reports est porté à la connaissance du CA à l'occasion du premier budget rectificatif de l'exercice.

> Principe GBCP : la fongibilité asymétrique

L'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur à utiliser les crédits de personnel pour abonder les autres enveloppes. Les conditions sont non seulement le respect d'un plafond préalablement défini à chaque exercice, mais encore l'avis du contrôleur de l'organisme. De plus, les modifications doivent faire l'objet d'une présentation à l'occasion de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

- Les nouvelles conditions de l'équilibre pour les EPSCP RCE :
- les crédits du budget sont limitatifs au niveau des enveloppes et le CA a la possibilité de modifier cette limite tout au long de l'année; si le CA entend augmenter l'enveloppe MS, il doit respecter les conditions d'équilibre de l'article 9 du D 2008 modifié par le décret GBCP
 - II l'équilibre du budget.... « du tableau présentant l'équilibre financier qui résulte du solde budgétaire des prévisions de recettes et des crédits de paiements, et des opérations de trésorerie »
 - III « Le montant des dépenses de personnel ne doit pas excéder la dotation annuelle de masse salariale de l'État majorée des recettes propres d'exploitation de l'établissement ».

Recettes

- Les recettes correspondent aux encaissements de l'exercice.
- Leur montant prévu au budget a un caractère évaluatif.
- Principe GBCP : Elles sont globalisées ou, par exception, fléchées.
- Principe applicable aux <u>EPSCP RCE</u>
- Pour les <u>EPSCP non RCE</u> : comme pour les dépenses maintien de la présentation actuelle, les recettes sont regroupées dans deux sections : opérations de fonctionnement et opérations en capital

- Recettes fléchées : recettes ayant une utilisation prédéterminée, généralement par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement
 - exemples : dotation en fonds propres de l'État destinée à un investissement, financement reçu dans le cadre des investissements d'avenir, financement des contrats de recherche, ...
 - qualifier de « fléchée » une recette conduit à autoriser un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à l'éventuel décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.
 - en raison du déséquilibre budgétaire provoqué, ces opérations font l'objet d'une ligne dédiée au sein du tableau d'équilibre financier afin d'expliquer leur impact sur le solde budgétaire, duquel résulte la variation de trésorerie dite « fléchée ».
 - en cas de préfinancement par l'organisme d'une opération sur recette fléchée, il est nécessaire que celui-ci dispose par ailleurs de la trésorerie nécessaire pour faire face à ce besoin temporaire.
 - en cas de préfinancement par le tiers financeur, l'organisme dispose temporairement d'un excédent de trésorerie.
 - les opérations liées aux recettes fléchées peuvent être partiellement autofinancées.
- Pour les EPSCP, une réflexion sera menée afin de déterminer quelles catégories de recettes ont vocation à être suivies en recettes fléchées

▶ Emplois

- Principe GBCP
 - Le plafond des autorisations d'emplois est limitatif.
 - > Au sein de ce plafond sont identifiées le cas échéant les autorisations d'emplois prévues en loi de finances

- ► Pour les EPSCP RCE : article 4 du décret de 2008
 - Plafond des emplois de l'établissement fixé par le CA = plafond État + plafond sur ressources propres
 - Plafond d'emploi prévu par l'article L.712-9 du code de l'éducation (plafond d'emploi autorisé par le MESR)

Les nouveaux états budgétaires

 Le tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et du solde budgétaire (Tableau I) - Principes

> TABLEAU I BP 2013

Les AE

limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures

Par convention, pour l'enveloppe de personnel : AE = CP

Les CP

limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice

Le solde budgétaire traduit :

en prévision, l'écart entre les CP ouverts au budget et les prévisions de recettes en exécution, l'écart entre les consommations de CP - ou dépenses décaissées - et les recettes encaissées

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Mont: AE	ants CP	Montants	
AE	CP		
			Recettes globalisées
			Subvention pour charges de service public
			Autres financements de l'Etat
			Fiscalité affectée
			Autres financements publics
			Ressources propres
			Recettes fléchées
			Financements de l'Etat fléchés
			Autres financements publics fléchés
			Mécénats fléchés
			Autres recettes fléchées
Α	В	С	TOTAL DES RECETTES
	D1	D2	Solde budgétaire (déficit)
	A		

Les nouveaux états budgétaires

■ Le tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et du solde budgétaire (Tableau I)

Pour chaque EPSCP : un tableau du solde budgétaire agrégé

TABLEAU I BP 2013

Outre le tableau du solde budgétaire pour du budget principal, un tableau du solde budgétaire est présenté pour chaque budget annexe :

- budget annexe (SAIC, immobilier),
- fondation universitaire.

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses			Recettes	
	Mon	tants	Montants	
	AE	CP		
Enveloppes hors projets de recherche				Recettes globalisées
Personnel				Subvention pour charges de service public
dont contributions employeur au CAS Pension				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
				Autres financements publics
				Ressources propres
Fonctionnement				
				,
Intervention				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
Investissement				Mécénats fléchés
				Autres recettes fléchées
Enveloppes projets de recherche				
TOTAL DES DÉPENSES	Α	В	С	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		D1	D2	Solde budgétaire (déficit)



Les nouveaux états budgétaires

Le tableau d'équilibre financier (Tableau II)

Un seul tableau agrégé par EPSCP

Il retrace:

•les moyens de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie •ou les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire par les opérations de trésorerie

TABLEAU II BP 2013 "Organisme X"

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRAT

Équilibre financier

Sont reportés dans ce tableau :
•le solde budgétaire résultant du tableau I
•les <u>opérations de trésorerie</u> (donc « non budgétaires », exclues du tableau I), à savoir mouvement des disponibilités, escompte et encaissement d'effets, gestion de fonds au nom et pour le compte de tiers, emprunts et autres dettes

Objectif:		
appréhender	l'ensemble	des
•	• 4	

financement, que ce soit par prélèvement (ou abondement) sur les disponibilités, recours à l'emprunt (ou remboursement) ou à des lignes de trésorerie par exemple

nts)	Besoins (utilisation des financemer
D2	Solde budgétaire (déficit)
(a)	Abondement de la trésorerie fléchée*
(b)	Remboursements d'emprunts
	·
(0)	Opérations au nom et pour le compte de tiers
(c)	(décaissements de l'exercice)
	Sous-total (1)
(d)	Abondement de la trésorerie disponible (2-1)
	TOTAL DES RESOINS

enjeux de *résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées

Fi	nancements (couverture des besoins)
D1	Solde budgétaire (excédent)
(a)	Prélèvement sur la trésorerie fléchée**
(b)	Nouveaux emprunts
(c)	Opérations au nom et pour le compte de tiers
(0)	(encaissements de l'exercice)
	Sous-total (2)
(d)	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
	TOTAL DES FINANCEMENTS

^{**} résultant d'un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées

Obligatoirement à l'équilibre.

Le document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPG)

> Principe GBCP:

- Le DPG est établi par l'ordonnateur
- Soumis pour avis au contrôleur de l'organisme et transmis, <u>pour avis</u>, aux tutelles technique et financière au moins trois fois dans l'année :
 - 1) à l'appui du projet de budget (dernier trimestre n-1)
 - 2) en mai de l'année n
 - 3) à l'appui du compte financier -données de fin d'exercice-(début n+1)

Deux volets :

- 1) un DPG synthétique sur lequel porte l'obligation de transmission (tableaux figurant en annexe de la circulaire)
- 2) un DPG détaillé tenu à disposition des tutelles et de l'autorité chargée du contrôle (par exemple le tableau 2 des emplois)

EPSCP:

- Les tableaux sont transmis au recteur ou, pour les établissements sous tutelle directe, à la DGESIP.
- L'avis préalable du recteur (de la DGESIP) n'est pas nécessaire avant l'envoi des documents budgétaires aux administrateurs

EXEMPLES (1/5)

• Un marché public d'investissement est conclu en n pour 500 et doit s'exécuter sur 3 ans.

Au 31/12/n, les travaux ont été réalisés pour une valeur de 300, dont 200 ont été payés. Cet état d'exécution donne lieu aux conséquences budgétaires et comptables suivantes :

Comptabilité budgé	taire	Comptabilité générale		ale	Autres informations
AE consommées n	500	Immobilisation en cours	300	Actif	Écart de 200 – correspondant aux 200 payés ayant donc impacté le solde budgétaire mais non le résultat
CP consommés n	200	Dettes fournisseurs d'immobilisations	100	Passif	patrimonial puisqu'il s'agit d'investissement – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération budgétaire et comptable
Restes à payer (et échéancier de CP en conséquence)	300	Engagement hors bilan	200	Hors bilan	bilancielle » sur le tableau de réconciliation)

EXEMPLES (2/5)

• Un contrat d'entretien sur un bâtiment (fonctionnement) est conclu en n pour 200 et s'exécutera jusqu'à fin n+1.

Au 31/12/n, une partie de la prestation est exécutée, facturée et payée pour 50 ; le reste de la prestation sera réalisé en n+1 et une avance de 100 a été versée.

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale			Autres informations
AE consommées n	200	Charges	50	Résultat	Écart de 100 – correspondant aux 150 payés ayant donc impacté le solde
CP consommés n	150	Avance versée	100	Passif (-)	budgétaire moins les 50 de charges ayant effectivement impacté le résultat patrimonial – entre solde budgétaire et
Restes à payer (et échéancier de CP en conséquence)	50	Engagement hors bilan	50	Hors bilan	résultat patrimonial (en « opération budgétaire et comptable bilancielle » sur le tableau de réconciliation)

EXEMPLES (3/5)

- Les droits de scolarité, à verser en début d'année universitaire n-n+1 par les étudiants inscrits au sein de l'EPSCP, sont estimés à 100.
- Ils concernent la période courant de septembre n à juin n+1 et ne constituent donc des produits rattachables à n que pour 4/10ème soit 40.
- Cet exemple tient compte de la possibilité de paiement en 3 fois des frais de scolarité offerte aux étudiants dans l'hypothèse où les 3 paiements interviennent avant le 31/12/N

Comptabilité budgétai	Comptabilité budgétaire			nérale	Autres informations				
Compte non tenu des conséquences des droits facturés sur les exercices antérieurs									
Recettes prévues n 1	100	Produits prévus n	40	Résultat	Écart de 60 – correspondant à des produits encaissés sur l'exercice et constatés d'avance, rattachables à n+1 – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération d'inventaire » sur le tableau de réconciliation)				

EXEMPLES (4/5)

• Il est prévu que l'organisme soit bénéficiaire en n de fonds privés pour 200, en vue de financer un investissement (mécénat). La dépense d'investissement, d'un montant de 200, sera intégralement engagée, réalisée et payée sur l'exercice n. En revanche, le tiers privé financeur a indiqué qu'il verserait sa contribution à parts égales sur n et n+1.

Comptabilité budgé	Comptabilité budgétaire		é géné	erale	Autres informations
AE consommées n	200	Immobilisation	200	Actif	Écart de 200 – correspondant aux 200 payés ayant donc impacté le
CP consommés n	200	Financement d'actif	200	Passif	solde budgétaire mais non le résultat patrimonial puisqu'il s'agit d'investissement – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération budgétaire et comptable bilancielle » sur le tableau de réconciliation)
Recettes fléchées n	100				Au tableau d'équilibre financier pour n, en financement : identification d'un « prélèvement sur la trésorerie fléchée » pour 100 (résultant d'un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées)
Recettes fléchées n+1	100				Au tableau d'équilibre financier pour n+1, en besoin : identification d'un « abondement de la trésorerie fléchée » pour 100 (résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées)

EXEMPLES (5/5)

• L'organisme reçoit des crédits de transferts indirects de l'État pour leur réallocation dans le cadre d'un dispositif d'intervention qualifié de non transparent. Pour l'exercice n, il encaisse 200, alloue effectivement 200 aux bénéficiaires finaux du dispositif mais ne reverse effectivement à ce titre que 180.

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale			Autres informations
AE consommées n	200	Charges	180	Résultat	Écart de 20 entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération
CP consommés n	180	Charges à payer	20	Résultat	comptable non budgétaire » sur le tableau de réconciliation)
Restes à payer (et échéancier de CP en conséquence)	20	Produits	200	Résultat	Au tableau d'équilibre financier pour n+1, en besoin : identification d'un « abondement de la trésorerie fléchée »
Recettes fléchées n	200				pour 20 (résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées)

La construction des nouveaux tableaux budgétaires I et II (tableaux des autorisations et du solde budgétaires et d'équilibre financier) peut s'appuyer sur les tableaux annexés à l'instruction M9-3 non RCE et RCE plus particulièrement :

- annexe n° 1 : budget présenté par enveloppes et par destinations: <u>compte de résultat prévisionnel</u> du budget principal <u>tableau de financement prévisionnel</u> du budget principal
- annexe n° 6 : tableau de suivi des opérations pluriannuelles
- ■annexe n° 7 : suivi des restes à réaliser sur les contrats de recherche

La construction de ces nouveaux tableaux budgétaires I et II peut également s'appuyer sur les tableaux annexés à la circulaire budgétaire du 9 août 2012 :

- tableau 9 bis : <u>suivi des opérations gérées au nom et pour le compte de</u> tiers
- tableau 10 : <u>plan de trésorerie</u>

Aide pour le contrôle du tableau I :

■ <u>le tableau de réconciliation entre résultat patrimonial et solde budgétaire</u>, pour une construction à partir du compte de résultat prévisionnel et de la connaissance des différents éléments d'écart prévisibles

■ <u>le plan de trésorerie</u>,

Le plan de trésorerie est un outil important lorsqu'il est déjà établi pour répondre à des besoins de pilotage, dans la mesure où il est effectivement établi en tenant compte des décalages entre flux financiers et constatation des droits et obligations.

■ Le montant prévisionnel des CP intègre :

- •les charges décaissables prévues au compte de résultat,
- •ainsi que les dépenses d'investissement prévues au tableau de financement prévisionnel agrégé.

Les <u>charges et immobilisations à payer</u>, nécessairement incluses dans ces prévisions en droits et obligations constatés, n'ont pas à être retraitées : <u>les CP non consommés à ce titre seront reportés sur l'exercice suivant</u>.

Éléments hors CR et TF à prendre en compte : les autres décaissements prévisibles avant service fait - sans que le mandatement n'intervienne sur l'exercice (avances à verser).

- S'agissant des engagements, il est important de bien identifier les opérations pluriannuelles générant des décaissements sur les exercices futurs.
- Le montant prévisionnel des recettes intègre :
- •les produits encaissables prévus au compte de résultat,
- •ainsi que les ressources (hors CAF, dettes financières et produits des cessions d'actif) prévues au tableau de financement prévisionnel.

L'inscription des recettes nécessite de distinguer les recettes globalisées de celles fléchées en fonction de l'origine et de la destination des fonds.

Ces montants sont <u>corrigés des décalages prévisionnels en encaissement</u> de ces recettes estimées en droits constatés.

Éléments hors CR et TF à prendre en compte : les <u>autres encaissements prévisibles</u> sur droits constatés antérieurement ou avant constatation des droits - sans que l'émission de titre n'intervienne sur l'exercice.

- Le tableau I des autorisations et du solde budgétaires ne sera le support de la <u>limitativité des crédits et du vote du budget qu'à compter de l'exercice 2016</u>.
- L'exercice de prévision en engagements et en encaissements/décaissements est initié pour les BP 2013 et à parfaire sur les budgets 2014 et 2015 :
- a minima les charges et produits calculés sont exclus du tableau I dès les BP 2013;
- en recettes, les décalages entre constatation des droits et dénouements en trésorerie sont pris en compte dans la mesure où ils sont connus (échéancier pluriannuel d'encaissement d'une subvention allouée) ou facilement appréhendables (statistiquement notamment, s'agissant par exemple du rythme d'encaissement des recettes) et de montants significatifs;
- les organismes devraient se donner les moyens d'ici à 2016 d'évaluer plus finement les décalages concernant les recettes.
- Les <u>écarts</u> entre prévision et exécution doivent être <u>analysés et progressivement</u> <u>réduits</u>, avec des enjeux plus prégnants à partir de 2016.

Conseils pour le contrôle des nouveaux tableaux - BP 2013

- L'exercice de prévision en engagements et en encaissements/décaissements est initié pour les BP 2013 et à parfaire sur les budgets 2014 et 2015 :
- dans l'hypothèse où un EPSCP rencontre de réelles difficultés dans la construction des nouveaux tableaux et n'est pas en capacité de les présenter lors du vote du BP, une présentation à l'occasion du 1^{er} budget rectificatif est possible.
- La construction de ces nouveaux tableaux doit être l'occasion d'un échange constructif entre l'EPSCP et le contrôleur.

Cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des EPN pour 2013

Applications

DGFiP / DB / DAF





Cas d'application

Deux cas concrets d'application

- Un cas repris de la circulaire du 9 août 2012, partie III
- Un cas construit à partir des BP 2013 en droits constatés (documents existants) : construction à partir du compte de résultat et du tableau de financement prévisionnels, du tableau des opérations pluriannuelles et autres informations
 - => exercice à faire en séance

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 DE L'ÉTABLISSEMENT ETS

L'établissement prévoit en dépenses pour l'exercice 2013 : 100 en décaissement de personnel (en AE=CP), 75 en fonctionnement (avec 90 en engagements), 35 en intervention (engagements de même montant) et 75 en investissement (avec 100 en engagements) ; soit, au total, les charges décaissables et acquisitions d'immobilisations pour les CP.

La répartition des dépenses, en AE et en CP (décaissés en n), est présentée dans quatre enveloppes :

Personnel AE = CP = 100;

Fonctionnement AE = 90 et CP = 75;

Intervention AE et CP = 35;

Investissement AE = 100 et CP = 75.

<u>Les recettes prévues</u> sur l'exercice s'élèvent à 100 en subventions pour charges de service public (notification prévisionnelle de CP par l'État, nette de mise en réserve), 80 en ressources propres (droits au comptant), 50 en mécénats fléchés et 20 en autres recettes fléchées (droits constatés en 2012).

soit SCSP = 100:

Ressources propres = 80;

Mécénats fléchés en investissement = 50 ;

Autres recettes fléchées = 20.

Un emprunt (d'une durée inférieure à un an) doit être contracté et encaissé en cours d'exercice pour financer un nouvel investissement de 15 (inclus dans les 75 prévus en investissement).

Opérations liées aux recettes fléchées :

pour une opération A, réalisation sur 2013 de 60 de dépenses d'investissement (intégrées aux dépenses prévues ci-dessus pour 2013) sur autres recettes fléchées dont 40 ont été encaissées en 2012 et 20 doivent être encaissés en 2013 (intégrés aux recettes prévues ci-dessus, avec droits constatés en subvention d'investissement sur 2012) ;

pour une opération B, encaissement (et constatation) en 2013 de 50 de mécénat fléché (cf. recettes prévues ci-dessus) dont les dépenses seront décaissées (et constatées) à part égales en 2014 et 2015 (financement total des dépenses soit 25 puis 25).

au titre de l'opération A, un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées de 40 (prélèvement sur la trésorerie « fléchée ») ;

au titre de l'opération B, un excédent sur l'exercice de recettes fléchées sur dépenses budgétaires de 50 (abondement de la trésorerie « fléchée »).

Ces éléments seront présentés dans le tableau d'équilibre financier (tableau II) à partir de la variation en trésorerie des opérations sur recettes fléchées, déterminée dans le tableau III. Sa construction reprend les données relatives aux recettes et aux dépenses liées aux recettes fléchées (recettes dont la destination est prédéterminée).

Opérations au nom et pour le compte de tiers : dispositif d'intervention mis en œuvre au nom et pour le compte de l'État (qualifié de transparent) ; montants stables d'un exercice à l'autre ; les versements s'élèvent à 20 sur l'année 2013. Les financements de l'État sont concomitants et de même montant.

Le récapitulatif des encaissements et des décaissements des opérations réalisées pour compte de tiers est présenté dans le tableau IV.

Charges et produits calculés de l'exercice 2013 : les charges calculées s'élèvent à 20 dont 5 de provisions et 15 d'amortissement ; les produits calculés sont de 10 (quote-part de financements d'actif – ou subvention – reprise au résultat).

> Situation du bilan estimé au 31/12/2012

Bilan fonction	nnel si	mplifié au 31/12/2012	
Emplois	Ressources		
Emplois stables		Ressources stables	
Actif immobilisé brut	220	Contrepartie des biens mis à disposition	95
dont bien mis à disposition 120		(120-25 repris au résultat)	
dont biens acquis sur subvention 100		_Dons et legs en capital (mécénats notamment)	0
Total emplois stables	220	Report à nouveau créditeur	75
		Subventions d'investissement	140
		(100-20 repris au résultat+ 60 biens non encore acquis)	
Fonds de roulement =			
Total ressources durables - total emplois stables	150	Amortissements	45
		Provisions	15
		Dettes financières	0
		Total ressources durables	370
Actif circulant exploitation	75	Dettes d'exploitation	10
		Dettes hors exploitation	0
		Total passif circulant	10
		Besoin en fonds de roulement =	
Actif circulant hors exploitation	15	Total actif circulant - total passif circulant	80
Total actif circulant	90		
Trésorerie active	70	Trésorerie passive	0
Total emplois	380	Total ressources	380

TABLEAU 1 BP 2013

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIO

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

CHARGES	BP (n)	PRODUITS	BP (n)
Personnel	100	Subventions de l'Etat	100
Fonctionnement autre que les charges de personnel	95	Ressources fiscales	
dont amortissements, provisions, dépréciations et autres charges calculées	20	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)	35	Autres ressources	90
		dont reprises sur amortissements, provisions, dépréciations et autres produits calculés	10
TOTAL DES CHARGES (1)	230	TOTAL DES PRODUITS (2)	190
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	40
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	230	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	230

Voir calcul CAF tableau 4 ci-après

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	BP (n)	RESSOURCES	BP (n)
Insuffisance d'autofinancement	30	Capacité d'autofinancement	
		Subventions d'investissement de l'Etat	
Investissements		Autres subventions d'investissement et dotations	50
		Autres ressources	15
TOTAL DES EMPLOIS (5)	105	TOTAL DES RESSOURCES (6)	65
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	40

TABLEAU 4 BP 2013

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	BP (n)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	-40
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	20
- (C78) reprises sur amortissements et provisions	10
- (C 776) neutralisation des amortissements	
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)	
= CAF ou IAF*	-30

^{*} capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

TABLEAU 5 BP 2013

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DE FINANCEMENT DETAILLE

EMPLOIS	BP (n)	RESSOURCES	BP (n)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	30	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	
C 20 : Immobilisations incorporelles		C 13 : Subventions d'investissement	
C 21 : Immobilisations corporelles	75	Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF) :	50
		C 10 : apports (C 102,103)	
C 26, 27: Participations et autres immobilisations financières		C 775 : Aliénations ou cessions d'immobilisations	
C 16, 17: Remboursement des dettes financières		C 16, 17: Augmentation des dettes financières	15
TOTAL DES EMPLOIS (5)	105	TOTAL DES RESSOURCES (6)	65
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	40

TABLEAU COMPLEMENTAIRE

		BP (n)
APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8) sur le FONDS DE ROULEMENT		-40
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		-20
Variation de la TRESORERIE		-20
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	150	110
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	80	60
Niveau de la TRESORERIE	70	50

RESULTAT PATRIMONIAL Opérations comptables non budgétaires Opérations d'inventaire : dotations de l'exercice Charges à payer (y c. les intérêts courus non échus) Produits à recevoir (y c. les intérêts courus non échus) Charges constatées d'avance Produits constatés d'avance Provisions pour risques et charges 15 Amortissements et dépréciations sur immo, stocks et créances Opérations d'inventaire : reprises de l'exercice (idem ci-dessus, en sens inverse) Contre-passation des charges à payer N-1 (v c. les intérêts courus non échus) Contre-passation des produits à recevoir N-1 (v c. les intérêts courus non échus) Contre-passation des charges constatées d'avance N-1 Contre-passation des produits constatés d'avance N-1 Reprises sur provisions pour risques et charges Reprises sur dépréciations sur immo, stocks et créances Autres opérations comptables non budgétaires Variation de stocks +/-Production immobilisée -10 Quote-part de subventions et autres financements repris au résultat Valeur comptable des éléments d'actif cédés Admissions en non valeur et remises gracieuses de créances

A partir du résultat prévisionnel déterminé dans le compte de résultat du tableau 1 ci-dessus, le tableau de passage entre résultat patrimonial et solde budgétaire (version GBCP) permet d'établir le solde du tableau l

Opérations budgétaires et comptables bilancielles (i.e. sans impact au résultat patrimonial)	
Acquisition d'immobilisations	-75
Avances versées sur commandes et pénalités	-
Avances et acomptes versés sur rémunérations	-
Autres dépenses inscrites à des postes de bilan	-
Avances et acomptes reçus	+
Autres recettes inscrites à des postes de bilan (50+20)	70

Opérations budgétaires et comptables	
avec différence de fait générateur	
Restes à recouvrer sur produits de l'exercice	-
Recouvrements sur produits des exercices antérieurs	+
Mandats (sur compte de charges) pris en charge sur l'exercice mais non soldés à la clôture	+
Paiement sur l'exercice de mandats (sur compte de charges) pris en charge en N-1	-

SOLDE BUDGETAIRE	-35

TABLEAU I BP 2013 "Établissement ETS"

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses		
	Monta	nts
	AE	CP
Enveloppes hors projets de recherche		
Personnel	100	100
dont contributions employeur au CAS Pension		
Fonctionnement	90	75
Intervention	35	35
Investissement	100	75
Enveloppes projets de recherche		
Emisioppes project as isomorphis		
TOTAL DES DÉPENSES	325	285
TOTAL DES DÉPENSES	325	285

	Recettes
Montants	
	Recettes globalisées
100	Subvention pour charges de service public
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
80	Ressources propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
50	Mécénats fléchés
20	Autres recettes fléchées
250	TOTAL DES RECETTES

Application 1 - ETS

TABLEAU III BP 2013 "Établissement ETS"

Document contribuant à la détermination de l'équilibre financier

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à N Non dénouées	N			N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)			40	•	50	25	-
D	40						
Recettes fléchées (b)	40		70				
Financements de l'État fléchés				\vdash			
Autres financements publics fléchés				 			
Mécénat fléché			50	1			
Autres recettes fléchées	40		20				
Dépenses sur recettes fléchées (c)			60 /		25	25	
Personnel							
AE=CP			\perp				
Fonctionnement							
AE			_				
CP							
Intervention		<u> </u>					
AE CP		<i> </i>					
Investissement							
AE		 	60		50		
CP.			60		25	25	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	40		10		25	- 25	
Autofinancement des opérations fléchées (d)							
		/					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d)	40		50		25	-	

TABLEAU IV BP 2013 "Établissement ETS"

Document contribuant à la détermination de l'équilibre financier

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

	Antérieures à N Non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Encaissement sur opérations réalisées au nom et pour compte le de tiers		20			
Décaissement sur opérations réalisées au nom et pour le compte de tiers		20			
Solde en trésorerie des opérations pour compte de tiers					

Application 1 - ETS

Le tableau d'équilibre financier (tableau II) récapitule :

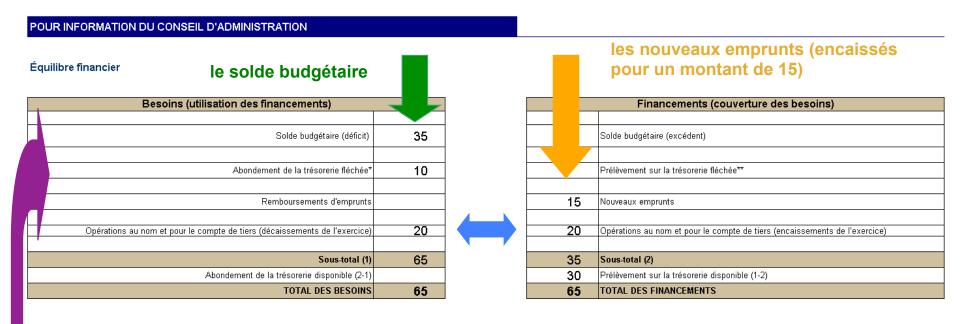
- le solde budgétaire préalablement calculé dans le tableau des autorisations et du solde budgétaires du tableau I (solde déficitaire de 35)
- les variations de la trésorerie liées aux recettes fléchées résultant du tableau III (abondement de 10)
- les nouveaux emprunts (encaissés pour un montant de 15)
- les opérations au nom et pour le compte de tiers résultant du tableau IV (20 en encaissements et décaissements)

Le total des financements s'élève donc à 35 alors que celui des besoins est d'un montant de 65, il reste donc à financer 30. L'équilibre financier est obtenu pour l'établissement ETS par un prélèvement de 30 sur la trésorerie disponible (hors recettes fléchées et opérations au nom et pour le compte de tiers).

La variation globale de trésorerie sur l'exercice est donc de +10 -30, soit -20, conformément à la variation de trésorerie prévue au tableau complémentaire au tableau de financement détaillé (cf. diapo 27).

Application 1 - ETS

TABLEAU II
BP 2013 "Établissement ETS"



les variations de la trésorerie liées aux recettes fléchées résultant du tableau III (abondement de 10)

les opérations au nom et pour le compte de tiers résultant du tableau IV (20 en encaissements et décaissements)

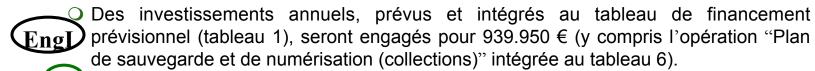
- Cas d'un établissement public administratif dont les éléments prévisionnels pour le budget 2013 sont les suivants :
 - Le budget prévisionnel comporte notamment un compte de résultat et un tableau de financement prévisionnels agrégés avec une double présentation :
 - ✓ L'une exclut les deux opérations gérées par l'établissement selon la technique comptable des ressources affectées ;
 - ✓ L'autre (non présenté) intègre toutes les dépenses et recettes, y compris celles liées aux ressources affectées.
 - O Le tableau des opérations pluriannuelles fait état de 2 opérations exécutées en 2013, l'une ayant commencé en 2007 et l'autre débutant sur l'exercice 2012.
 - O Le plan de trésorerie est construit en droits constatés et n'est donc pas utilisable.
- ■L'encaissement des ressources et produits prévus en droits constatés est prévu en totalité sur l'exercice.
- ■La subvention d'exploitation inscrite au budget (tableau 1 ci-après) correspond à la subvention pour charges de service public.

- ■Vous disposez par ailleurs des informations complémentaires suivantes sur le fonctionnement.
 - O Les marchés suivants seront passés en 2013 (montants annuels déjà intégrés au tableau 1) :

Dépenses	Durée prévisionnelle du marché	Montant annuel	Montant global du marché
Gardiennage	3 ans	210.000 €	630.000 €
Entretien chaudière	2 ans	2.500 €	5.000 €
Liaison internet	3 ans	23.000 €	69.000 €
Acquisition produits	3 ans	3.000 €	9.000 €
photographiques			
TOTAL		238.500 €	
			Eng

- O La ligne relative à l'EMI inscrite au budget (tableau 1 ci-après) correspond à une école de formation que l'établissement va ouvrir en 2013 avec un budget prévisionnel en fonctionnement de 135 k€ en dépenses (les contrats afférents devraient être passés et payés sur 2013) et de 365 k€ en recettes (émissions de titre et encaissements prévus sur 2013). Ces recettes ne sont pas considérées comme fléchées.
- O Par ailleurs, parmi les autres dépenses de fonctionnement prévues (cf. compte de résultat prévisionnel), 891.000 € se font sur des engagements déjà souscrits sur les exercices antérieurs et se poursuivant en 2013.

■Les informations complémentaires suivantes concernent les projets d'investissement.



L'autre investissement (375.726 €) prévu au tableau de financement prévisionnel (tableau 1) apparaît également au tableau des opérations pluriannuelles qui montre l'engagement a déjà été réalisé antérieurement à 2013.

Les dépenses d'investissement liées aux ressources affectées (tableau 9) prévues en DM2 sur 2012 ont été engagées sur l'exercice écoulé mais donneront finalement lieu à service fait et paiement sur 3 exercices à parts égales, soit 1.730.972 € pour 2013. Les recettes correspondant aux opérations suivies en ressources affectées ont en revanche toutes été encaissées antérieurement à 2013.

■Le tableau III sera utile pour identifier les moyens de financement des dépenses budgétaires financées au moins partiellement par des recettes fléchées.

COMPTE DE RÉSULTAT PREVISIONNEL AGRÉGÉ HORS RESSOURCES AFFECTEES PAR LE SPAC ET L'EMA

DEPENSES	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution	RECETTES	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution
PERSONNEL dont contributions employeur au CAS Pension dont 2 effectifs sur budget de l'EMI	16 155 649 4 856 379	15 750 000 4 703 895	930 l 372 b i 7 140 000	16 680 000 1 784 000 140 000	TOTAL SUBVENTION D'EXPLOITATION	18 345 723	18 718 155	-171 83 P	18 546 332
FONCTIONNEMENT	4 828 877	4 863 235	35 618	4 898 853					
				7	AUTRES RESSOURCES :	3 319 967	3 354 244	-171 20	3 183 037
Fonctionnement courant	3 195 792	3 520 000	-36 387	3 483 613	Chiffre d'affaires	2 176 045	2 300 000	0	2 300 000
Charges sur créances irrécouvrables (C654):	37 913	10 000	0	10 000	Produits financiers (C764):	183 984	90 000	-60 00(P	30 000
Variation de stocks (C603):	-11 988	-31 000	11 000	-20 000	C Variation de stocks de produits finis (C713):	-168 563	-200 000	160 000	-40 000
Charges pour des éléments d'actifs cédés (C675):	0	13 305	-13 305	0	Produit des cessions d'élément d'actif (C775)	. 0	2 227	-2 227	
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges d'exploitation (C6811):	1 475 569	1 333 300	-12 320	1 320 980	Neutralisation des amortissements et autres produits exceptionnels (C776, C777, C778)	955 771	985 000	-470 750	514 250
Dotations aux amortissements liées au système d'archivage éléctronique et au projet de la plateforme numérique d'images en ligne (C6811)		16 700	87 560	104 260	eutralisation des dotations prises sur subvention (projei plateforme numérique d'images en lignei	t		18 787	18 787
Dotations aux provisions (C6815, C6876, C6816):	122 407	0	0	0	Produits divers de gestion courante (C758) et sur opérations de gestion (C771)	49 720	30 000	0 (30 000
Dotation aux amortissements exceptionnels sur Immobilisations (C6871):	9 186	930	-930	0	Reprise sur provisions et neutralisation des amortissements(C78)	0	24 610	-24 610	0
					Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation (sorties du stock de PF	52 634	122 407	-122 407	0
					Immobilisations corporelles et reprises sur amortissement des immobilisations incorporelles		0	330 00n	330 000
ENVELOPPE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET De l'emi			135 000	135 000	RECETTES DE FORMATION DE L'EMI			365 00 P	365 000
TOTAL DES DEPENSES (1)	20 984 527	20 613 235	1 100 618	21 713 853	TOTAL DES RECETTES (2)	21 665 690	22 072 399	21 970	22 094 369
Résultat prévisionnel : bénéfice (3)=(2)-(1)	681 163	1 459 164	-1 078 548	380 516	Résultat prévisionnel : perte (4)=(1)-(2)				
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)	21 665 690	22 072 399	21 970	22 094 369	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)	21 665 690	22 072 399	21 970	22 094 369

TABLEAU DE FINANCEMENT AGRÉGÉ HORS RESSOURCES AFFECTEES PAR LE SPAC ET L'EMA

EMPLOIS	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution	RESSOURCES	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution	
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement (CAF)	1 209 994	1 689 155	-746 436	942 719	
Investissement	1 507 153	2 418 753	-1 478.9	939 950	Subventions d'Investissement	966 150				L
Projet plateforme numérique d'images en ligne		666 900	(Dif	375 726	Subvention projet plateforme numérique d'images en ligne			187 863	187 863	Rf
					Autres ressources	0	2 227	-2 227	0	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 507 153	3 085 653	-1 769 978	1 315 676	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 176 144	1 691 382	-560 800	1 130 582	
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7)=(6)-(5)	668 991				PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (8)=(5)- (6)		1 394 271	-1 209 178	185 094]

TABLEAU 6 BP 2013 - EPA

OPERATIONS PLURIANNUELLES - POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU A : Coût total et modalités de financement des opérations pluriannuelles

		Répartition des	financements		
Années	Opérations	Auto financement	État (Montants en AE ayant fait l'objet de décisions attributives de l'Etat)	Coût total de l'opération	
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	842 377	1 399 751	2 242 128	
2007	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	998 608	-	998 608	
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	243 766	102 017	345 783	
	Sous-total	2 084 751	1 501 768	3 586 519	
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	66 789	-	66 789	
2008	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	391 461	-	391 461	
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	64 388	-	64 388	
	Sous-total	522 638	-	522 638	
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	868 066	-	868 066	
2009	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	518 831	-	518 831	
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	1 031 361	-	1 031 361	
	Sous-total	2 418 258	-	2 418 258	
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	492 900	-	492 900	
2010	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	656 307	-	656 307	
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	61 845	-	61 845	
	Sous-total	1 211 052	-	1 211 052	
2011	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	711 919		711 919	
	Sous-total Sous-total	711 919	-	711 919	
2012	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	371 334	-	371 334	
2012	Plateforme numérique images en ligne	666 905	-	666 905	
	Sous-total	1 038 239		1 038 239	
2013	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	370 000	- (D	370 000	
2013	Plateforme numérique images en ligne	187 863	187 863	375 726	
	Sous-total	557 863	187 863	745 726	
2014	Plateforme numérique images en ligne	268 793	268 793	537 586	
	Sous-total Sous-total	268 793	268 793	537 586	
	Total	8 813 513	1 958 424	10 771 937	

TABLEAU 6 - suite BP 2013 - EPA

TABLEAU C : Programmation des engagements de l'opérateur et échéancier des paiements associés (Pmts)

Années	Opérations	70	< 2013	2013	2014
		ĪEJ	2 242 128		
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	Pmts	2 242 128		
		EI	998 608		
2007	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	Pmts	998 608		
		EJ	345 783		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	Pmts	345 783		
		EJ	3 586 519		
Sous-total		Pmts	3 586 519		
	B1 1 2 2 2 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	EJ	66 789		
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	Pmts	66 789		
2000	BL L L L L L L L L L L L L L L L L L L	EJ	391 461		
2008	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	Pmts	391 461		
	Dien de comenciale et de cométice tien (et elle es)	EJ	64 388		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	Pmts	64 388		
Courteta!		EJ	522 638		
Sous-total		Pmts	522 638		
	Diameter de la contraction de l'access de	EJ	868 066		
2009 Pla	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	Pmts	868 066		
	Dien de comende et de noménique (collection)	EJ	518 831		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	Pmts	518 831		
	Discrete annual state association (state)	EJ	1 031 361		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	Pmts	1 031 361		
Sous-total		EJ	2 418 258		
Sous-total		Pmts	2 418 258		
	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	EJ	492 900		
	Pian de rationalisation de routil technique video	Pmts	492 900		
2010	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	656 307		
2010	Fran de sauvegarde et de numensation (collections)	Pmts	656 307		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	EJ	61 845		
	Fiail de sauvegalde et de liditielisation (stockage)	Pmts	61 845		
Sous-total		EJ	1 211 052		
Sous-total		Pmts	1 211 052		
2011	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	711 919		
2011	i ian de sauvegarde et de numensation (collections)	Pmts	711 919		
Sous-total		EJ	711 919		
Sous-total		Pmts	711 919		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	371 334		
2012	. iaii aa aaaregarae et ae namenaation (collections)	Pmts	371 334		
2012	Plateforme numérique images en ligne	EJ	1 580 217		
	r iatolomic namenque images en nglie	Pmts	666 905		
Sous-total		EJ	1 951 551		
Cous-total		Pmts	1 038 239		
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ		370 000	
2013	a 25 52376gardo et de mamemoation (contections)	Pmts		370 000	
2013	Plateforme numérique images en ligne	EJ		<u>c</u>	-
	. iataionne namenque images on lighte	Pmts		375 726	537 58
Sous-total		EJ	-	370 000	-
201010101		Pmts	-	745 726	537 58
Total		EJ	10 401 937	370 000	-
10141		Pmts	9 488 625	745 726	537 588

Total prog
2 242 128 2 242 128
2 242 128
998 608
998 608
345 783
345 783
3 586 519
3 586 519
66 789
66 789
391 461
391 461
64 388
64 388
522 638
522 638
868 066
868 066
518 831
518 831
1 031 361
1 031 361
2 418 258
2 418 258
492 900
492 900
656 307 656 307
656 307 61 845
61 845
1 211 052
1 211 052
711 919
711 919
711 919
711 919
371 334
371 334
1 580 217
666 905
1 951 551
1 038 239
370 000
370 000
913 312
370 000
1 283 312
10 771 937
10 771 937

TABLEAU 9

BP 2013 - Suivi des ressources affectées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)								
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature			Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**			
	C604	3 468	•	•	-			
	C605	701 912	1 058 882	•	-			
Onderstane lides au SDAC	C606	-	23 778		-			
Opérations liées au SPAC	C622	-	52 500		-			
	C623	5 996	-	1 941*	-			
	C628	1 519	36 864	28 059*	-			
Sous-total		712 895	1 172 024	30 000	-			
	C605	•	-	15 000°	•			
Opérations liées à l'EMA	C622	•	47 442	0*	•			
Operations flees a FEMA	C623	,	2 002	10 000*	•			
	C628	1	6 722	0*	-			
Sous-total		•	56 167	25 000	•			
TOTAL		712 895	1 228 190	55 000	-			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)								
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**			
Opérations liées au SPAC	C231	-	-	2 874 081*	-			
Opérations liées à l'EMA	C2	-	-	2 318 833*	-			
TOTAL		-	Dif	5 192 915	-			

Données non comprises dans le tableau 1 (CR et TF hors RA)

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)								
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**				
Opérations liées au SPAC	C748	712 895	1 172 024	30 000	-				
Opérations liées à l'EMA	C748	,	56 167	25 000					
TOTAL		712 895	1 228 190	55 000	-				

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)									
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**				
Opérations liées au SPAC	C13	,	•	2 874 081	•				
Opérations liées à l'EMA	C13	-	•	2 318 833	-				
TOTAL	•	•	5 192 915	-					

Sont à considérer comme opérations sur recettes fléchées :

- les opérations traitées en ressources affectées par l'organisme (cf. tableau 9)
- parmi les opérations pluriannuelles figurant au tableau 6 dont l'exécution se poursuit sur l'exercice 2013, seuls les éléments correspondant à la plateforme numérique images en ligne (PNIL) sont intégrés au tableau III concernant les opérations sur recettes fléchées. En effet, l'opération « plan de sauvegarde et numérisation (collections) » n'est pas traitée en opération sur recettes fléchées dans la mesure où elle est intégralement autofinancée.

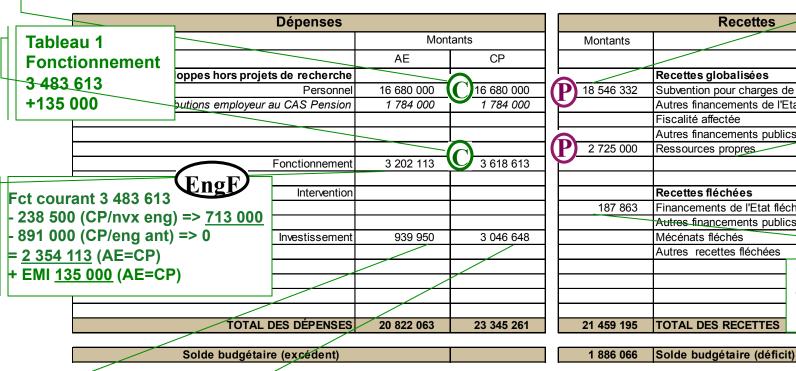
Compte de résultat (Tableau 1)

TABLEAU I BP 2013 - EPA

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Compte de résultat (Tableau 1) **Subvention** d'exploitation



Recettes		
Montants		-
		Tableau 1
	Recettes globalisées	2 300 000
18 546 332	Subvention pour charges d	e service +30 000
<u> </u>	Autres financements de l'E	+30 000
	Fiscalité affectée	
	Autres financements public	+365 000
2 725 000	Ressources propres	
	Recettes fléchées	
187 863	Financements de l'Etat fléo	chés (Rf)
	Autres financements publics fléchés	
	Mécénats fléchés	
	Autres recettes fléchées	
		Tableau de
		_
		financement
24 452 425		agrégé
21 459 195	TOTAL DES RECETTES	99-

Tableau de financement agrégé 939 950 Engl (cf. précision) énoncé)

Tableau de financement agrégé 939 950 + 375 726 et tableau 9 + énoncé 1 730 972



TABLEAU III BP 2013 - EPA

Document contribuant à la détermination de l'équilibre financier

Tableau de financement agrégé Plateforme numérique 187 863 et 187 863

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

			Antérieures à 2013 Non dénouées	2013	2014	2015
Position de financement des opéra	tions fléché	es en début d'exercice (a)		5 192 915	3 461 943	1 730 971
Tableau 9						
Inv 5 192 915		Recettes fléchées (b)	7 189 000	187 863	268 793	-
				<u> </u>	1	
Fonct 1 996 085		nancements de l'État fléchés		(Rf) 187 863	268 793	
	Autres t	inancements publics fléchés		9		
		Mécénat fléché Autres recettes fléchées	7 189 000			
		Autres recettes fiechees	7 189 000			
	tableau	sur recettes fléchées (c)	2 662 990	2 106 698	2 268 558	1 730 971
DM-2 + énoncé 5 192 915	tabioaa	sur recettes flechees (c)	2 662 990	2 100 098	2 200 556	1730 971
DIW 2 + ellolice 5 192 915		Personnel				
		AE=CP			Tableau 6 et ta	bleau de
		Fonctionnement			financement a	
		AE	1 996 085			
		CP	1 996 085		Plateforme nu	merique
Tableau 6		Intervention			375 726 Énoncé 1 730 972 Dif	
☐ Plateforme		AE				
numérique		CP				
Hamerique		Investissement	0.770.40.			
		AE CP	6 773 131	2.400.000	2 200 550	4 720 074
		CP	666 905	2 106 698	2 268 558	1 730 971
Solde budgétaire de l'exercice rési	ultant des o	pérations fléchées (b) - (c)		- 1 918 835		
Autofin	ancement d	es opérations fléchées (d)	666 905	187 863	268 793	
Autonii	ancement u	co operations nechees (u)	000 300	107 003	200 193	
Position de financement des	opérations	fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d)	5 192 915	3 461 943	1 730 971	-

TABLEAU II BP 2013 - EPA

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)	
Solde budgétaire (déficit)	1 886 066
Abondement de la trésorerie fléchée*	-
Remboursements d'emprunts	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de	
l'exercice)	-
Sous-total (1)	1 886 066
Abondement de la trésorerie disponible (2-1)	32 769
TOTAL DES BESOINS	1 918 835

	Financements (couverture des besoins)
-	Solde budgétaire (excédent)
1 918 835	Prélèvement sur la trésorerie fléchée**
-	Nouveaux emprunts
_	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de
	l'exercice)
1 918 835	Sous-total (2)
-	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
1 918 835	TOTAL DES FINANCEMENTS

^{*, **} Le mouvement sur la trésorerie dite « fléchée » correspond au mouvement de trésorerie résultant du décalage temporel entre encaissement de recettes budgétaires fléchées et décaissement des dépenses budgétaires ainsi financées.

Le solde budgétaire déficitaire (1 886 066) est inférieur à l'excédent des dépenses budgétaires de l'exercice liées aux recettes fléchées par rapport à l'encaissement de celles-ci sur l'exercice (1 918 835).

En effet, comme le montre le tableau III, celles-ci ont été encaissées sur les exercices antérieurs et avaient alors abondé la trésorerie qui doit désormais être prélevée à ce titre.

En l'absence de celles-ci, le solde budgétaire aurait donc été bénéficiaire de (-1.886.066 +1.918.835 = 32.769) ce qui représente le mouvement (abondement) de trésorerie hors opérations sur recettes fléchées.

Au final, sur l'exercice, le mouvement entre la trésorerie d'ouverture et celle de clôture est de :

-1.918.835 + 32.769 = -1.886.066, soit le solde budgétaire dans la mesure où il n'y a ni emprunts, ni opérations au nom et pour le compte de tiers pour cet organisme.

Pour en savoir plus

TABLEAU II BP 2013 - EPA

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)	
Solde budgétaire (déficit)	1 886 066
Abondement de la trésorerie fléchée*	-
Remboursements d'emprunts	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de	
l'exercice)	-
Sous-total (1)	1 886 066
Abondement de la trésorerie disponible (2-1)	32 769
TOTAL DES BESOINS	1 918 835

	Financements (couverture des besoins)
-	Solde budgétaire (excédent)
1 918 835	Prélèvement sur la trésorerie fléchée**
-	Nouveaux emprunts
-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
1 918 835	Sous-total (2)
-	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
1 918 835	TOTAL DES FINANCEMENTS

^{*} résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées, correspond au solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (tableau III) lorsqu'il est positif

Cet excédent provient du fait :

- soit que l'organisme a déjà réalisé les dépenses financées par recettes fléchées antérieurement à cet exercice où ils les encaissent effectivement, ce qui suppose qu'il ait eu préalablement la trésorerie suffisante pour préfinancer la dépense, trésorerie qu'il reconstitue alors sur l'exercice;
- soit que l'organisme réalisera les dépenses financées par recettes fléchées ultérieurement à cet exercice où il encaisse les recettes fléchées, ce qui abonde temporairement sa trésorerie.

Cet excédent provient du fait :

- soit que l'organisme a déjà encaissé les recettes fléchées grâce auquel il réalise sur l'exercice les dépenses afférentes, ce qui signifie qu'il a été préfinancé et a joui d'un excédent temporaire de trésorerie qu'il doit aujourd'hui utiliser (donc prélever);
- soit que l'organisme encaissera les recettes fléchées ultérieurement au décaissement des dépenses réalisées sur l'exercice, ce qui signifie qu'il doit être en mesure de prélever temporairement sur sa trésorerie pour ce faire (avant de la reconstituer sur les exercices ultérieurs grâce à un excédent ultérieur de recettes fléchées sur les dépenses).

^{**} résultant d'un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées, correspond au solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (tableau III) lorsqu'il est négatif

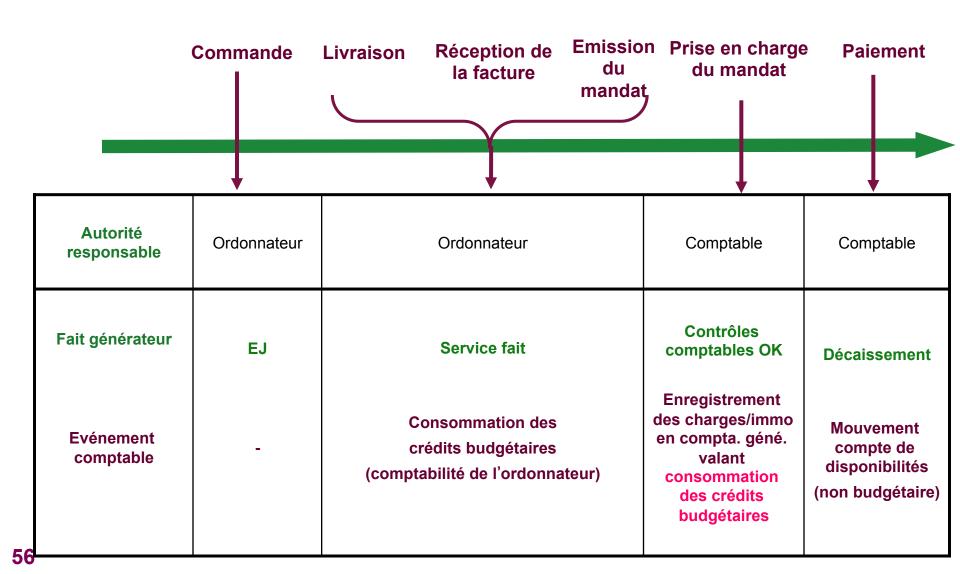
380 516 RESULTAT PATRIMONIAL Opérations comptables non budgétaires Opérations d'inventaire : dotations de l'exercice Provisions pour risques et charges Amortissements et dépréciations sur immo, stocks et créances Opérations d'inventaire : reprises de l'exercice (idem ci-dessus, en sens inverse) Reprises sur provisions pour risques et charges Reprises sur dépréciations sur immo, stocks et créances 330 000 Autres opérations comptables non budgétaires Variation de stocks 20 000 Variation de stocks produits finis 713 40 000 Production immobilisée 533 037 Quote-part de subventions et autres financements repris au résultat 776. 777 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés 10 000 Admissions en non valeur et remises gracieuses de créances Opérations budgétaires et comptables bilancielles (i.e. sans impact au résultat patrimonial) 20 à Acquisition d'immobilisations - 3 046 648 27 187 863 10, Autres recettes inscrites à des postes de bilan 13 SOLDE BUDGETAIRE - 1886 066

Tableau de passage du résultat patrimonial au solde budgétaire www.performance-publique.gouv.fr

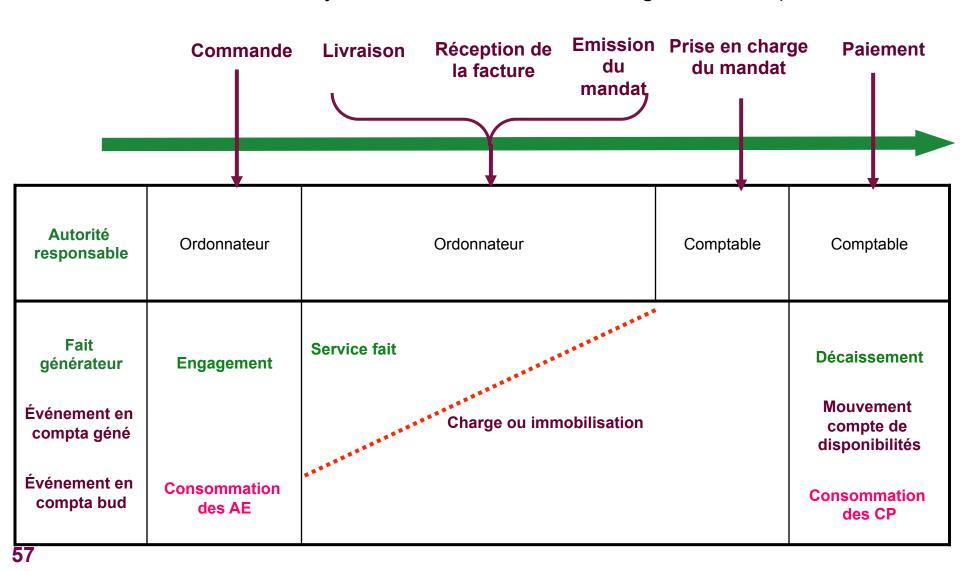
pole-vie-financiere.dafb1@education.gouv.fr

COMPLEMENTS UTILES

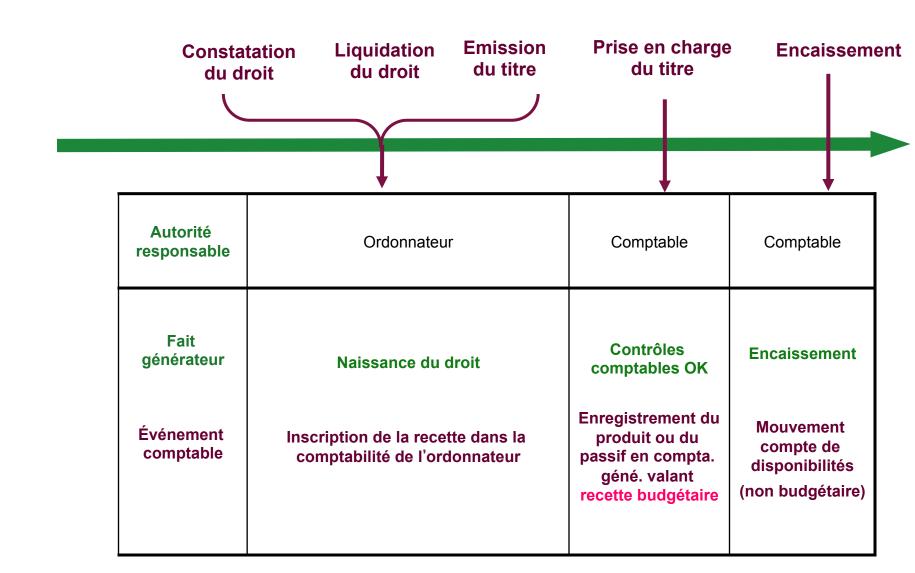
Faits générateurs en comptabilité sous le régime du RGCP 1962



Faits générateurs en comptabilité sous le régime du décret GBCP (à matérialiser dans les systèmes d'information dès la gestion 2016)



Faits générateurs en comptabilité sous le régime du RGCP 1962



Faits générateurs en comptabilité sous le régime du décret GBCP (à matérialiser dans les systèmes d'information dès la gestion 2016)

